Envoyé en préfecture le 03/09/2026
Reçu en préfecture le 03/09/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260825-D024_2026-DE

Presqu'île de Crozon
Aulne Maritime
Communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES PRESQU'ILE DE CROZON-AULNE MARITIME

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN

OBJET :

Campagne de recherche des substances de la famille des PFAS dans les boues de station d'épuration urbaines destinées à la valorisation agricole et à la gestion des boues contaminées du système d'assainissement de Crozon (Lostmarc'h) : Demandes de subventions

Date de convocation :

19/08/2026

Membres en exercice :

10

Nombre de participants :

09

Nombre de votants :

09

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 25 AOUT 2026

N°D024/2026

Le 25 aout deux mille vingt-six, à 14 heures, le bureau communautaire s'est réuni en séance ordinaire à son siège, sous la présidence de Monsieur Mickaël KERNEIS.

Membres présents :

Mme Mary COXALL PHILIPPE, M. Mickaël KERNEIS, M. Roger LARS, Mme Christine LASTENNET, M. Joseph LE MEROUR, Mme Fanchon LE MONZE, Mme Mathilde PAILLOT POULIQUEN, M. Jean-Paul RIVASSEAU, Mme Geneviève TANGUY

Membre absent et excusé :

M. Jean Michel LEZENVEN

Le Préfet du Finistère a pris un arrêté imposant notamment la réalisation de campagnes d'analyses portant sur la famille des PFAS (composés per- et polyfluoroalkylés) dans les boues de la station d'épuration de Crozon.

Cet arrêté prévoit la réalisation de 4 campagnes de prélèvements à réaliser dans un délai de 12 mois.

Il est envisagé que la prestation soit réalisée en quasi-régie avec Eau du Ponant et sous-traitée à Labocéa.

Plan de financement :

Type de dépenses	Estimation € TTC
Prestation de prélèvements et analyses des PFAS dans les boues de la STEP de Crozon-Lostmarc'h conformément à la circulaire du 27 avril 2026 et à l'arrêté préfectoral complémentaire applicable à la STEP	3 748.80
Total	**3 748.80**

Type de recettes	Estimation € TTC
Agence de l'Eau Loire Bretagne (50%)	1 874.4
Conseil Départemental (20%)	749.76
Autofinancement (30%)	1 124.64
Total	**3 748.80**

Les membres du bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuvent le projet et son plan de financement,
- Autorisent de Président à modifier le plan de financement en fonction de l'évolution du projet,
- Autorisent le Président à déposer les dossiers de demandes de subventions auprès des financeurs mentionnés ci-dessus ou de tout financeur possible,
- Autorisent le Président à signer tout document en lien avec l'exécution de la présente décision.

Pour copie certifiée conforme
Le Président,
Mickaël KERNEIS

Communauté de Communes ★ Presqu'île de Crozon - Aulne Maritime ★